**OUVRIER**

**PRIMES, INTERVENTIONS FINANCIÈRES ET PENSION**

Litiges

Vers qui se tourner ?

Les litiges sont exclusivement traités par le secrétariat du Fonds Social Transport et Logistique, Bld de Smet de Naeyer 115, à 1090 Bruxelles.

Comment ?

**Uniquement par écrit avant le 31 mars qui suit l’année de la prime,** en mentionnant :

- le n° de registre national, le nom et l’adresse

- soit par courriel à : primedefindannee@fstl.be

- soit par lettre adressée au Fonds Social, Bld de Smet de Naeyer 115 à 1090 Bruxelles.

Les plaintes introduites après cette date ne seront plus prises en considération.